

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019 PROCES VERBAL

L'an deux mille dix neuf, le 19 décembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 12 décembre 2019, s'est réuni à Tréal sous la présidence de Jean-Luc Bléher

Membres du conseil communautaire en exercice : 48

Étaient présents (36) :

Guy Drougard, Yves Commandoux, Pierrick Feutelais André Piquet, Catherine Lamour, Yvon Colléaux, Loïc Hervy Noël Colineaux, Serge Chesnais, Jean-Luc Bléher, Mickaëlle Piel, Paul Rodriguez, Philippe Ané, Vincent Cowet, Yvette Houssin, Fabrice Genouel, Pierrick Lelièvre, Sophie Nicole, Jean-Claude Gabillet, Carole Blanco-Hercellin, Jean-Yves Laly, Alain Launay, Pierre Hamery, Michel Martin, Thierry Gué, Odile Lerat, Gaëlle Berthevas, Daniel Brûlé, Robert Emeraud, Isabelle Michel, Marie-Hélène Herry, Marie-Hervé Jeffroy, Jean-Luc Madouasse, Jean-Claude Riallin, Alain Marchal, Céline Olivier, Bernard Loiseau

Absents ayant donné pouvoir (5) : Jacques Rocher à Pierrick Lelièvre, Pierre Roussette à Jean-Luc Bléher, Daniel Huet à Michel Martin, Rémy Brûlé à Alain Marchal, Claire Marquenie à Céline Olivier

Absents, excusés (7) : Yves Josse, Jean-Christophe Péraud, Mickaëlle Piel, Annie Sogorb-Moutel, Claudio Jelcic, Bruno Gicquello, Christian Guillemot,

Secrétaire de séance : Bernard Loiseau

→ AFFAIRES PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2019

Le délai avec la réunion précédente étant très court, le compte-rendu de la séance sera soumis au conseil communautaire de janvier.

→ AFFAIRES PRESENTES PAR PIERRE ROUSSETTE

C2019-132 : Budget ECONOMIQUES et Services - DM 8 relative à l'ajustement de crédit sur les chapitres budgétaires 68

Au vu des créances qu'il ne semble pas envisageable de récupérer sur les loyers des bâtiments économiques de la collectivité, il convient, par prudence, de provisionner la perte potentielle des loyers, il est proposé au conseil de délibérer sur la décision modificative présentée concernant le transfert de crédit entre les chapitres.

BUDGET Economiques et services – Section de fonctionnement – DM 8

Provision créances douteuses 2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6817-90 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774-90 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €
Total Général		29 000,00 €		29 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** le président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette décision

C2019-133 : Finances - Budget Equipement Aquatique - DM 4 relative à l'ajustement de crédit sur les chapitres budgétaires 28

Suite à des reclassements d'immobilisations entre budgets (du budget principal vers le budget aquatiques), il convient d'augmenter les crédits sur les comptes d'amortissement pour honorer la dotation de l'année, il est proposé au Conseil de délibérer sur la décision modificative présentée dans le cadre d'un virement de crédit de chapitre à chapitre.

BUDGET Equipement Aquatique – Section d'investissement – DM 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6811-28-01 : Piscine découverte située à Sérent	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774-28-01 : Piscine découverte située à Sérent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	4 900,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-28158-28-01 : Piscine découverte située à Sérent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
D-2313-28-01 : Piscine découverte située à Sérent	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	4 900,00 €
Total Général		9 800,00 €		9 800,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette décision

C2019-134 : Commande publique – Aménagement du centre d'incendie et de secours à Guer – marché de travaux – attribution des entreprises

Le vice-président en charge du dossier rappelle que par délibération n°B2018-30 en date du 24 avril 2018, le Conseil Communautaire approuvait le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre d'incendie et de secours à Guer. Ces travaux consistent à réorganiser les espaces dédiés au personnel : vestiaires, douches, sanitaires... qui ne sont plus fonctionnels et inadaptés. Le vice-président présente le cahier des charges référencé M1914 et précise que le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 345 000,00 € HT.

Il précise qu'une consultation des entreprises a été lancée selon les modalités suivantes :

- Consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 5 548 000 € HT avec publicité au JAL (Médialex – Ouest-France) et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis. Les prestations sont réparties en 12 lots attribués par marchés séparés et définis comme suit :
 - o **Lot n°1 : Désamiantage**
 - o **Lot n°2 : Gros Œuvre – Raccordements - Enduits**
 - o **Lot n°3 : Charpente bois**
 - o **Lot n°4 : Etanchéité**
 - o **Lot n°5 : Menuiseries aluminium - Serrurerie**
 - o **Lot n°6 : Menuiseries bois**
 - o **Lot n°7 : Cloisons sèches - Isolation**
 - o **Lot n°8 : Chapes – Carrelage - Faïence**
 - o **Lot n°9 : Peinture - Nettoyage**
 - o **Lot n°10 : Plafonds suspendus**
 - o **Lot n°11 : Electricité**
 - o **Lot n°12 : Chauffage – Plomberie - Ventilation**

- Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 29 octobre 2019 avec date limite de réception des Offres fixée au 29 novembre 2019 à 17h30.
- Critères d'attribution :
 - o Pour les lots sans demande de fiches techniques :
 1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.
- Offre la moins-disante / offre considérée x 40
 2. Critère Valeur technique pondéré à 60 sur 100 points.
 - Adéquation des moyens au chantier à réaliser (étude, encadrement, exécution) : 48 pts
 - Planning d'exécution détaillé (délais et cohérence avec la conduite du chantier) : 12 pts

La note de la valeur technique est donnée selon les coefficients suivants :

TRES SATISFAISANT - 1
 SATISFAISANT - 0,8
 ASSEZ SATISFAISANT - 0,6
 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4
 PEU SATISFAISANT - 0,2
 INSATISFAISANT - 0,1
 ELEMENT NON FOURNI – 0

19 entreprises ont répondu à la consultation. 3 lots ont été déclarés infructueux, du fait d'absence de candidats.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à attribuer les marchés de l'ensemble des lots aux entreprises les mieux-disantes et dans la limite des crédits inscrits au budget, conformément au tableau annexé à la présente délibération
- **RECOURIR** à une procédure adaptée sans publicité, en vertu de l'article R.2122-2 3° du Code de la Commande Publique pour les lots déclarés infructueux (lot 5 ; lot 8 et lot 9),
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

C2019-135 : Commande publique – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Carentoir et la mise en œuvre des contrôles d'accès dans les déchèteries de Carentoir, Ruffiac et Sérent – lancement appels d'offres

Le vice-président en charge du dossier informe qu'il est nécessaire de réaliser des travaux pour l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Carentoir afin d'assurer l'accueil des usagers et la préservation du site dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité du service, de travail des gardiens et d'un point de vue environnemental.

De plus, il précise qu'une fréquentation importante d'usagers extérieurs au territoire de la Communauté de communes a été constatée dans les déchèteries de Carentoir, Ruffiac et Sérent. Il informe donc le conseil communautaire qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des contrôles d'accès à ces déchèteries.

Il précise qu'il y a lieu de procéder à une consultation pour le choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour effectuer ces missions.

Il présente le cahier des charges référencé M2006 et précise qu'il y a lieu de lancer une consultation des entreprises selon les modalités suivantes :

- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de fournitures et services d'un montant compris entre 90 000 € HT et 221 000 € HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis.
- Les critères suivants ont été retenus :
 - o Compétences, qualités et capacités du Candidat (Groupement) 15 points
 - o Adéquation des références sur le même type de projet et qualité de la présentation : 30 points
 - o Prix : Proposition de rémunération globale : 55 points

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions)

- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

C2019-136 : Commande publique – Maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle enfance jeunesse de La Gacilly – lancement appels d'offres

Le vice-président en charge du dossier indique que par délibération n°B 2018-53 en date du 18 septembre 2018, le bureau communautaire attribuait un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'opération « Construction d'un pôle Enfance-Jeunesse » sur la commune de La Gacilly.

Il informe le Conseil Communautaire qu'il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre dans la catégorie Bâtiment (construction neuve).

Il présente le cahier des charges référencé M2001 et précise que le montant prévisionnel du marché s'élèverait à 210 000,00 € HT.

Le vice-président précise qu'il y a lieu de lancer une consultation des entreprises selon les modalités suivantes :

- consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de fournitures et services d'un montant compris entre 90 000 € HT et 221 000 € HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis.
- Les critères suivants ont été retenus :
 - o Compétences, qualités et capacités du Candidat (Groupement) : 15 points
 - o Adéquation des références et qualité de la présentation : 30 points
 - o Prix : Proposition de rémunération globale : 55 points

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

C2019-137 : Commande publique : Groupement de commandes relatif aux contrôles et à la maintenance des bâtiments

Le vice-Président en charge du dossier rappelle au conseil communautaire que des contrôles et de la maintenance sont obligatoires dans les bâtiments communaux.

Pour faciliter les démarches administratives il est proposé aux communes membres de l'Oust à Brocéliande communauté et leurs organismes, de constituer un groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance de leur bâtiments et que De l'Oust à Brocéliande Communauté soit nommée coordonnateur dudit groupement.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont indiquées et expliquées dans la convention de groupement de commande, jointe en annexe.

Les prestations sont réparties en 20 lots, attribués par marchés séparés et définis comme suit :

Lot	Dénomination du lot
1	Extincteur
1	Robinet Incendie Armé
2	Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
3	Alarme Incendie
4	Alarme anti-intrusion
5	Désenfumage
6	Installations électriques
7	Installations Gaz
8	Ascenseur, Monte-Charge
9	Portail, Porte automatique, porte sectionnelle
10	Ventilation Mécanique Contrôlée
11	Disconnecteur
12	Ligne de vie et Point d'ancrage
13	Appareil sous pression
14	Mesure des Légionnelles
15	Mesure du radon
16	Chéneaux et toits plats
17	Aires de jeux et équipements sportifs
18	Gilets de sauvetage
19	Système anti-chute individuel (Harnais)
20	échafaudage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le lancement d'un groupement de commandes pour « les contrôles et la maintenance des bâtiments »
- **DESIGNE** la communauté de communes, coordinateur dudit groupement,
- **VALIDE** les modalités de la convention afférente
- **ENGAGE** la communauté de communes à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la communauté de communes est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget
- **INVITE** les communes intéressées par ce groupement de commandes à délibérer sur la convention jointe et autoriser le maire de la commune à signer ladite convention,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

→ La possibilité est offerte de désigner un suppléant

C2019-138 : Commande publique – cantine intercommunale de La Gacilly – Avenant de prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation du service de restauration collective

Le vice-président en charge du dossier rappelle au conseil communautaire que le contrat d'affermage pour l'exploitation du service de restauration collective de la cantine intercommunale de la Gacilly arrive à échéance le 31 août 2020. Compte-tenu des délais de procédure d'une délégation de service public et afin de permettre une continuité de service pour la prochaine année scolaire, il propose de prolonger le contrat pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 août 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions)

- **DECIDE** de prolonger d'une année la délégation de service public pour l'exploitation du service de restauration collective de la cantine intercommunale de la Gacilly, soit jusqu'au 31/08/2021
- **AUTORISE**, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR ALAIN LAUNAY**

C2019-139 : Développement économique - Parc d'activités du Gros Chêne (Sérent) - plan de financement et demande de subventions

Le vice-président rappelle au conseil communautaire que suite aux ventes de terrains, réalisées et en cours sur le secteur Ouest de la communauté de communes, le long de la RN 166, il apparaît nécessaire d'offrir de nouvelles solutions d'implantation aux entreprises par l'extension du Parc d'Activités du Gros Chêne.

Il indique que ce projet génèrera 3,6 hectares de terrains commercialisables et permettra de renouveler l'offre foncière à vocation économique du territoire.

Cette opération répond à des exigences de qualité et d'aménagement visant à favoriser l'implantation de nouvelles activités dans une démarche respectueuse des enjeux environnementaux.

Le vice-président propose au conseil communautaire de retenir pour cette opération le plan de financement suivant :

Dépenses	En €HT	Recettes	En €HT
Travaux VRD	415 815	Etat (DETR) (45%)	256 349
Aménagements paysagers	105 150	Conseil départemental (15%)	85 450
Maîtrise d'œuvre	28 700	Communauté de Communes (40%)	227 866
Frais annexe (études, SPS) et imprévu	20 000		
Total	569 665	Total	569 665

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions)

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (Préfecture du Morbihan) l'attribution d'une subvention, au titre de la DETR, d'un montant de 256 349 €,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre du programme de solidarité territoriale, d'un montant de 85 450 €,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à engager toute démarche et à signer toute pièce relative à ces demandes.

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR GAELLE BERTHEVAS**

C2019-140 : Ressources humaines - Régime indemnitaire – mise en place du complément indemnitaire annuel

Contexte et rappel de la réglementation

Suite aux travaux des groupes de travail paritaires du 02 mai et du 06 juin 2019, il est proposé de compléter notre délibération en vigueur portant sur le régime indemnitaire par une délibération instaurant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Ce dispositif permet de tenir compte de l'engagement professionnel des agents et de leur manière de servir.

Il convient de rappeler que le CIA est la part facultative du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel).

Le CIA correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds réglementaires applicables aux agents de l'Etat.

Le versement du CIA est effectué en application des critères évalués lors de l'entretien professionnel, à savoir :

- Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs,
- Compétences professionnelles et techniques,
- Qualités relationnelles,
- Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La circulaire ministérielle NOR : RDFS1427139C en date du 05/12/2014 relative aux modalités de mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. précise que seront appréciés :

- la valeur professionnelle de l'agent,
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,

- son sens du service public
- sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail,
- la connaissance de son domaine d'intervention,
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externes comme son implication dans les projets du service ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel.

L'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet porté par le service peut être pris en considération dans l'attribution du complément indemnitaire annuel.

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel, en une ou deux fractions, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le versement du CIA est donc facultatif.

Principes proposés pour la mise en place du CIA au titre de l'année 2019

Versement, en avril 2020, d'un montant de CIA de 100 € annuels (au pro-rata du temps de travail de l'agent ouvrant droit à régime indemnitaire) au titre de l'année 2019 ;

Non attribution du CIA en cas d'absence cumulée de 90 jours ou plus au titre du congé maladie ordinaire, du congé longue maladie et du congé longue durée ;

Non-attribution de 50% du CIA en cas de manière de servir insatisfaisante, matérialisée dans le compte-rendu d'entretien professionnel par le positionnement, par le supérieur hiérarchique, de 4 croix au minimum dans la case « Insuffisant » ;

Non attribution du CIA en cas de sanction disciplinaire dans l'année.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel telle que proposée ;
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à inscrire les dépenses correspondantes et à signer les documents afférents.

C2019-141 : Ressources humaines - Modification du règlement de temps de travail

La vice-présidente déléguée aux ressources humaines rappelle qu'un règlement de temps de travail avait été adopté par délibérations concomitantes des Conseils communautaires des trois ex-EPCI en date 15 décembre 2016.

Ce règlement de temps de travail a fait l'objet d'une première actualisation délibéré lors du Conseil communautaire du 31 mai 2018. Il apparaît au regard de l'expérience des 2 dernières années d'amender de nouveau ce document, notamment afin d'encadrer la gestion des congés des agents communautaires.

Le nouveau projet de règlement de temps de travail est joint en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le règlement de temps de travail tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

C2019-142 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

La vice-présidente informe le conseil communautaire qu'il convient de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'annexe jointe afin de permettre :

Filière administrative :

- la suppression d'un poste de rédacteur suite à une mobilité externe dont la vacance de poste a été pourvue par la voie de la mobilité interne.

Filières technique :

- la transformation d'un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) en un poste d'adjoint technique (catégorie C), au 01/09/2019, afin de permettre le remplacement, par la voie de la mobilité interne, du coordinateur de collecte au service Déchets,

- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) en un poste d'adjoint technique (catégorie C), au 01/01/2020, afin de permettre le remplacement suite à départ à la retraite, par la voie de la mobilité externe, d'un chauffeur au service Déchets.

Filières technique et animation :

- la transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal vacant au SPANC (catégorie C – 35/35^{ème}) en un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 21,34/35^{ème} (catégorie C), au 01/01/2020, afin de permettre la déprécarisation d'un adjoint d'animation au sein du service Enfance-Jeunesse,
- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe vacant au service Collecte des déchets (catégorie C – 35/35^{ème}) en un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 18,04/35^{ème} (catégorie C), au 01/01/2020, afin de permettre la déprécarisation d'un adjoint d'animation au sein du service Enfance-Jeunesse,
- la transformation de trois postes d'adjoint technique vacants au service Collecte des déchets (catégorie C – 35/35^{ème}) en trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17,20/35^{ème} – 20,15/35^{ème} et 17,58/35^{ème} (catégorie C), au 01/01/2020, afin de permettre la déprécarisation de trois adjoints d'animation au sein du service Enfance-Jeunesse.

Ce plan de résorption de l'emploi précaire concerne donc 5 agents, employés depuis plusieurs années au sein des ALSH en qualité de contractuels. Leur recrutement correspond à des besoins permanents, nécessaires au bon fonctionnement du service.

Filière animation :

- l'accroissement de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C) du service Enfance-Jeunesse, au 01/01/2020 : passage de 30,5/35^{ème} à 32,27/35^{ème} afin de correspondre à un besoin de temps de travail supplémentaire dans le cadre de la mise à disposition de l'agent auprès de la Mairie de Sérent.

Filière patrimoine :

- le renouvellement des contrats à durée déterminée des trois assistants de conservation du patrimoine affectés à l'inventaire des collections du Musée de la Résistance en Bretagne, jusqu'au 31/01/2021.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité aux modifications susvisées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs telle que proposée,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2020

GRADE	NOMBRE D'AGENTS	TEMPS DE TRAVAIL	ETP	POSTES POURVUS (fonctionnaires ou CDI)	POSTES VACANTS		PRECISIONS	MODIFICATIONS PROPOSEES A L'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
					Pourvus par contractuels	Non pourvus		
FILIERE ADMINISTRATIVE								
DGS EPCI 40 à 150 000 habitants	1	TC	1,0	1				
Attaché ppal	2	TC	2,0	1		1		
Attaché	8	TC	8,0	6	2			
Rédacteur ppal 1ère classe	2	1 TC, 1 TNC 28/35	1,8	1,8				
Rédacteur ppal 2ème classe	2	TC	2,0	2				
Rédacteur	5	TC	5,0	5				- 1 poste suite à mobilité externe
Adjoint administratif ppal 1ère classe	1	TC	1,0	1				
Adjoint administratif ppal 2ème classe	9	8 TC, 1 TNC 28/35	8,8	7,8		1	1 poste vacant suite détachement FPH	
Adjoint administratif	16	TC	16,0	12	2	2	2 postes vacants suite à non remplacement de disponibilités	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	46		45,6	37,6	4	4		
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur hors classe	1	TC	1,0	1				
Ingénieur	1	TC	1,0	1				
Technicien ppal 2ème classe	0	TC	0,0	0				
Technicien	7	TC	7,0	6	1			
Agent de maîtrise ppal	2	TC	2,0	2		0		- 1 poste vacant suite à transformation en adjoint d'animation
Agent de maîtrise	1	TC	1,0	1				- 1 poste suite à transformation en adjoint technique (mobilité interne)
Adjoint technique ppal 1ère classe	3	TC	3,0	2		1	1 poste vacant suite à non remplacement disponibilité	- 1 poste vacant suite à transformation en adjoint d'animation ; - 1 poste suite à transformation en adjoint technique (recrutement suite départ retraite)
Adjoint technique ppal 2ème classe	15	14 TC, 1 TNC 28/35	14,8	14,8		0		- 3 postes vacants suite à transformation en adjoint d'animation
Adjoint technique	25	15 TC, 10 TNC divers	20,91	19,45	0,46	1	1 poste vacant suite à mobilité interne	+ 1 poste suite à transformation poste d'agent de maîtrise (mobilité interne) ; + 1 poste suite à transformation poste d'adjoint technique ppal 1ère classe
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	55		50,71	47,25	1,46	2		
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecin hors classe	2	TNC	0,1		0,1			
Infirmier en soins généraux classe normale	2	1 TC, 1 TNC 17,5/35	1,5	1,5				
Educateur de jeunes enfants 1ère classe	7	TC	7,0	7				
Educateur de jeunes enfants 2ème classe	7	TC	7,0	5	2			
Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe	2	TC	2,0	2				
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	15	TC	15,0	15				
Auxiliaire de puériculture	2	TC	1,8	1	0,8			
Agent social ppal 2ème classe	3	TC	3,0	3				
Agent social	8	5 TC, 3 TNC divers	6,75	6,75				
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	48		44,15	41,25	2,9	0		
FILIERE SOCIALE								
Assistant socio-éducatif	1	TC	0,1		0,1			
TOTAL FILIERE SOCIALE	1		0,1	0	0,1	0		
FILIERE ANIMATION								
Animateur ppal 1ère classe	1	TC	1,0	1				
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	2	TC	2,0	2				
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	8	6 TC, 2 TNC divers	7,62	7,62				Accroissement de temps de travail + 0,05 ETP
Adjoint d'animation	13	3 TC, 10 TNC divers	8,44	7,86	0,58			+ 5 postes (2,69 ETP) suite à transformations issues de la filière technique (plan de dépréciation service Enfance-Jeunesse)
TOTAL FILIERE ANIMATION	24		19,06	18,48	0,58	0		
FILIERE PATRIMOINE								
Conservateur du patrimoine	1	TC	1,0		1			
Assistant de conservation du patrimoine	3	TC	3,0		3			Prolongation de 3 agents sur besoin non permanent jusqu'au 31/01/2022
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	1	TC	1,0		1			
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	4	3 TC, 1 TNC 28/35	3,8	3,8				
Adjoint du patrimoine	4	TC	4,0	4				
TOTAL FILIERE PATRIMOINE	13		12,8	7,8	5	0		
FILIERE SPORTIVE								
Educateur ppal des APS 1ère classe	1	TC	1,0	1				
Educateur ppal des APS 2ème classe	1	TC	1,0	1				
Opérateur des APS	1	TC	1,0	1	0			
TOTAL FILIERE SPORTIVE	3		3,0	3	0	0		
TOTAL TOUTES FILIERES	190	0	175,42	155,38	14,04	6		
POUR MÉMOIRE : TOTAL TOUTES FILIERES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/07/2019 (hors SIGEP)	190	0	177,69	156,03	12,66	9		

→ AFFAIRE PRESENTEE PAR GUY DROUGARD

C2019-143 : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Vote des tarifs 2020

Le vice-président chargé de l'Assainissement indique que, suite à la commission eau-assainissement du 2 décembre dernier, les membres de la commission ont émis un avis favorable, à une augmentation de 4% des tarifs concernant les prestations réalisées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à savoir :

CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES :

- Contrôle préalable de conception : 115€
- Contrôle d'exécution des ouvrages : 115 €
- Contre visite (Article 21 – a3 du règlement de service) : 115€

CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES MOINS DE 20 Equivalent Habitants (EH) :

- Bon fonctionnement : 143 € : contrôle réalisé tous les 6 ans
- Vente d'un bâtiment : 156 €

CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES PLUS DE 20 EH :

- Bon fonctionnement 286 € : tarif moins 20 EH *2 ((contrôle réalisé tous les 6 ans)
- Vente d'un bâtiment 312 € : tarif moins 20 EH *2

AUTRE TARIF :

- Déplacement sans intervention (Article 21 c du règlement de service) 78 €
- Opération Réhabilitation : 50 € pour frais de montage de dossiers de subventions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs 2020, applicables au Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

→ AFFAIRES PRESENTEES PAR ALAIN MARCHAL

C2019-131 : Validation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors de sa séance du jeudi 26 septembre dernier, le Programme Local de l'Habitat a été arrêté et sera lancé dès 2020 pour une durée de 6 ans.

Suite à cette délibération, les communes ont également été sollicitées pour se prononcer sur ce programme. Au 20 décembre, vingt communes ont émis un avis favorable au PLH. Sans réception de l'avis, la décision des autres communes est réputée favorable.

Toutefois, au vu des enjeux financiers de ce programme, il est proposé que la commission habitat du 9 janvier 2020 ainsi que la conférence des maires du 16 janvier 2020 formalisent une proposition budgétaire qui sera présentée au conseil communautaire du 31 janvier 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** vu les délibérations communales, les actions du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 sans le budget annexé,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tout nécessaire à l'exécution de cette affaire.

C2019-144 : Habitat – Modification des critères d'éligibilité aides OPAH

Le vice-président rappelle que le Conseil Communautaire a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur 3 ans soit de 2019 à juin 2023.

Une délibération en date du 23 mai a défini les critères d'attribution pour le versement des primes exceptionnelles. Au regard de la complexité du montage financier des aides aux travaux d'adaptation, il est proposé de retenir de nouveaux critères à l'éligibilité des aides aux travaux d'adaptation au maintien à domicile (perte d'autonomie, handicap) :

- Ménages dit « très modestes » (TSO), une subvention de 2000 € par dossier à partir de 8000 € de travaux TTC
- Ménages dit « modestes » (MO), une subvention de 1000 € par dossier à partir de 8000 € de travaux TTC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les critères présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

→ **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

Calendrier :

Conférence des maires : 16 janvier PCAET + 23 janvier (Cette réunion a finalement été annulée)

Conseil communautaire le jeudi 30 janvier

Vœux OBC : vendredi 31 janvier , en 2 temps : personnel puis institutionnels

**L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole,
La séance est levée à 19h45.**